

2017 - 2018

Conditions générales de vente

Article 1 – Objet Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre LINGUA FIRST et le Client. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions et prévaudront, le cas échéant, sur tout autre document contradictoire, sauf dérogation expresse et écrite.

Article 2 – Inscription L'inscription à LINGUA FIRST n'est effective qu'après avoir rempli et signé la fiche d'inscription et réglé la totalité des frais d'inscription. Toute fiche incomplète ne sera pas traitée.

Article 3 – Prestations et durée LINGUA FIRST s'engage à assurer des séances d'animation dans la langue choisie par le client avec une animatrice ou un animateur de langue maternelle ou ayant une expérience reconnue dans l'enseignement. Les cours se dérouleront à partir de la troisième semaine du mois de septembre jusqu'à la troisième semaine du mois de juin (hors vacances scolaires et jours fériés) lors de sessions hebdomadaires choisies. LINGUA FIRST se réserve le droit de changer l'emploi du temps des cours, auquel cas, vous en serez avisé en temps voulu.

Article 4 – Prix Les prix indiqués sur les brochures tarifaires s'entendent toutes taxes comprises. Nos prix sont fixés annuellement et pourront être revus avant le 1^{er} Juin de chaque année. L'inscription de l'enfant aux séances hebdomadaires est un engagement à l'année. Compte tenu du caractère forfaitaire du prix, aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. **Aucun remboursement** ou déduction de prix ne sera effectué pour les participants qui commencent en retard ou partent avant la fin des cours ou pour les cours non suivis ou en cas d'abandon. LINGUA FIRST se réserve le droit d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client au cas de nombre insuffisant de participants ou alors de proposer la même prestation à prix correspondant au nombre d'élèves.

Article 5 – Paiement Le prix est payable comptant le jour de l'inscription. Le paiement est réalisé par chèque. Par mesure de facilités de paiement, il pourra être accordé le règlement de l'inscription en 3 ou 10 mensualités selon un échéancier, tous les chèques doivent être déposés le jour d'inscription. **Dès la première séance, l'inscription est définitive pour l'année.** En cas d'inscription en cours d'année, les frais d'inscription seront calculés au prorata du nombre de cours restants.

Article 6 – Résiliation Pour une inscription annuelle, en cas de résiliation qui devra être envoyé à LINGUA FIRST exposant les motifs de cette résiliation, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de cours effectués et seulement pour un motif de la **force majeure dûment reconnue** (ex déménagement plus que 50 km ou une maladie grave). Dans autres cas le montant de la formation commencé et dû dans sa totalité. Aucune résiliation ne sera acceptée pour l'inscription à une formule découverte quel qu'en soit le motif.

Article 7 – Accueil des enfants Les participants sont tenus de commencer les cours aux dates prévues, indiquées par l'école uniquement. Les parents ou le représentant légal seront tenus de confier leur enfant à l'enseignant responsable du cours **au plus tôt 5 minutes** avant la séance. Les parents devront récupérer leur enfant **au plus tard 5 minutes** après la fin de la séance.

Article 8 – Mesures en cas d'accident En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et parallèlement, les parents ou le représentant légal seront prévenus.

Article 9 – Assurance LINGUA FIRST ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets personnels appartenant aux enfants. Dans le cadre de leurs activités dans le centre, les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour les enfants inscrits à LINGUA FIRST.

Article 10 – Droit à l'image LINGUA FIRST est autorisée, sauf avis contraire des parents à photographier ou filmer les enfants lors des séances dans le cadre de leurs activités en groupe. Les photos ou les films pourront faire l'objet d'une publication sur les espaces internet ou dans la presse. Tout refus ou limitation devra être spécifié sur la fiche.

Article 11 – Engagement de non sollicitation Les familles s'engagent à ne pas solliciter directement ou indirectement les formateur(s) employé par LINGUA FIRST pour quelle que mission que ce soit.

Article 12 – Comportement et discipline Dans le cas de comportements inadaptés d'un participant portant atteinte de manière préjudiciable à la bonne morale et à la bonne conduite des cours, LINGUA FIRST, après un premier avertissement auprès du participant (ou des parents s'il s'agit d'un mineur) qui serait resté sans effet, se réserve le droit d'exclure le participant pour une période temporaire ou définitive. Le règlement de la prestation restera intégralement dû à LINGUA FIRST.

Article 13 – Informatiques et Libertés En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est indiqué que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires dans le cadre de la réalisation des prestations de services et au traitement de la facturation notamment.

Article 14 – Droit applicable et juridiction compétente Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur l'exécution, l'interprétation ou la validité des conditions générales de vente, le tribunal compétent est le tribunal du ressort dont dépend LINGUA FIRST.